

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 19/12/2023

Le dix neuf décembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raphaël GUTTY Maire.

Présents : Dominique BABAUD, Klaus BALZER, Christine CARRON, Nicolas CARRON, Raphaël GUTTY, Caroline MORTIER, Thibault MOULARD, Rachel POITRASSON, Frank VASSEUR, Jean-Marc VEYRON LA CROIX.

Quorum atteint : 6

Absent excusé : Xavier BRANQUET, pouvoir donné à K.BALZER

-I- DESIGNATION du ou des SECRETAIRES de SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

R.GUTTY demande qui veut être secrétaire. D.BABAUD est secrétaire de séance.

R.GUTTY nous présente notre nouvelle secrétaire, Madame Stéphanie APPERCEL-CONVERT. Le conseil fait un tour de table pour se présenter.

-II- RAPPEL de l'ORDRE du JOUR :

-1- Approbation PV séance du 21/11/2023

-2- Communauté de communes Beaujolais pierres dorées :

* Rapport du Président

* Espace pierres folles

* Convention Next'ADS

-3- Arrêt défense du Permis d'Aménager PA 069 134 22 00001

-4- Tarif des encarts publicitaires

-5- Dissolution SRDC

-6- Convention SPA

-7- Recrutement secrétaire

-8- Travaux des commissions

-9- Questions et informations diverses.

-1- APPROBATION du PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 21 novembre 2023

R.GUTTY demande si tous les conseillers ont reçu le PV du 21 novembre 2023. Avez-vous des remarques, des observations à formuler ? F.VASSEUR nous fait part d'une petite rectification sur le PV, ce qui sera fait. Le PV est adopté à l'unanimité.

-2- COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES

* Le rapport du président est disponible en Mairie

* Espace pierres folles : La validation du conseil municipal est demandée pour que la gestion de cet espace soit attribuée à la CCBPD.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

* Convention Next'ADS, il s'agit de la télétransmission des actes d'urbanismes à la CCBPD qui ensuite les transmet après avis à la Sous-Préfecture. Cette convention fixe les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre de contrôle de légalité prévu à l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

-3- NON DEFENSE DU PERMIS D'AMENAGER PA 069 134 22 00001

R.GUTTY précise qu'il s'agit du Permis d'Aménager du lotissement prévu sur le terrain Marduel. La commune avait ouvert un dossier de sinistre en date du 27 février 2023 auprès de l'assurance de la commune, GROUPAMA. En effet la commune entendait défendre la délivrance de ce permis dans le

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 19/12/2023

cadre d'un recours gracieux déposé par les riverains à savoir, Mesdames Cathy ROLLANT et Paule Marie MOREL, Messieurs Xavier BRANQUET et Armel PAGNON, Monsieur et Madame Klaus BALZER, ainsi que le syndicat agricole de Moiré près le Tribunal administratif de Lyon le 9 juin 2023 sous le numéro 2304738.

Le dossier a fait l'objet d'un accord de prise en charge par GROUPAMA en date du 22 juin 2023. Maître COMBARET avocat au barreau de Lyon a été saisi par la commune dans le cadre de ce dossier.

R.GUTTY indique que K.BALZER et X.BRANQUET sont requérants directs et ne participeront pas au vote. R.GUTTY n'est pas requérant direct, mais Président du syndicat agricole. Il s'abstient de voter afin d'éviter un hypothétique conflit d'intérêt.

La question : **êtes-vous pour ne pas défendre ce Plan d'Aménagement ?**

Vote à mains levées :

Pour 6, D.BABAUD, C.CARRON, N.CARRON, T.MOULARD, R.POITRASSON, J-M.VEYRON LA CROIX.

Abstentions 2, F.VASSEUR et C.MORTIER.

Le conseil municipal à la majorité absolue, ne défendra pas le Plan d'Aménagement du terrain Marduel.

-4- TARIF DES ENCARTS PUBLICITAIRES

Communication : J-M.VEYRON LA CROIX nous détaille les nouveaux tarifs des encarts publicitaires de la gazette moiréenne. Les tarifs dataient de 2017.

- les encarts de 1/8 de page à 33 € passent à 39 €,

- les encarts de ¼ de page à 50 € passent à 65 €,

- les encarts de ½ page à 80 € passent à 99 €.

Pour 200 exemplaires le devis se situe environ à 1 200 €. J-M.VEYRON LA CROIX n'a pas totalement démarché les commerçants et entreprises locales, le but étant d'équilibrer les dépenses et recettes. Une réunion de la commission communication se fera courant janvier pour finaliser la maquette de la gazette.

Le conseil approuve à l'unanimité.

-5- DISSOLUTION SRDC

R.GUTTY nous indique la décision de l'Etablissement Public pour les Autoroutes Rhodaniennes de l'Information (EPARI) du 20 octobre 2022, de résilier sa convention de conception et d'établissement d'un réseau câblé sur le territoire du SRDC, de céder son réseau et d'être dissous, la dissolution du SRDC est de plein droit en raison de l'achèvement de l'opération pour laquelle il avait été créé (autoriser l'EPARI à concéder un réseau câblé sur son territoire). Le SRDC a approuvé par délibération le 6 novembre 2023 sa dissolution à compter du 31 décembre 2023 et accepté sa liquidation. Aucune charge n'est retenue pour les communes.

Le conseil approuve à l'unanimité.

-6- CONVENTION SPA

R.GUTTY indique qu'il serait utile de renouveler la convention qui existe entre la commune de Moiré et la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-Est. Une cotisation annuelle minimale et obligatoire de 200 € nous ait demandé pour palier au déficit de chenil de notre commune. Légalement, une commune doit avoir un chenil pour accueillir les chiens et chats errants, ce qui suppose une structure et une gestion de celui-ci. Il est évident qu'une structure de ce type est beaucoup plus onéreuse. Le conseil décide de verser cette cotisation à l'association SPA.

Le conseil approuve à l'unanimité.

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 19/12/2023

-7- RECRUTEMENT SECRETAIRE

Madame Stéphanie APPERCEL-CONVERT est recrutée à partir 12 décembre 2023 en tant que secrétaire de Mairie. Ces horaires sont les mardis et jeudis de 14h00 à 18h00, ainsi que du télétravail. R. GUTTY propose de ne pas ouvrir les permanences ces jours-ci, mais plutôt le mercredi matin de 9h30 à 12h00 et le vendredi soir de 18h00 à 19h30. Le conseil approuve ces horaires.

Le conseil approuve à l'unanimité.

-8- TRAVAUX DES COMMISSIONS

PLU : R.GUTTY nous informe de la réunion foncier-PLU que le Maire, les adjoints ont eu avec Monsieur GARCIA, agent immobilier et maître d'œuvre de l'aménagement de la maison de Lucien GROS en huit lots. Monsieur GARCIA nous a apporté certaines pièces manquantes comme les plans à l'échelle. Nous lui avons proposés quelques modifications et notamment sur l'entrée/sortie en entonnoir des véhicules. Certains arbres seront conserver et d'autres supprimer. A savoir, certaines espèces sont protégées.

SAVA : R.GUTTY, D.BABAUD et F.VASSEUR ont rencontré le Président du SAVA Monsieur Gérard CHARDON et son équipe, à propos d'un litige qui les oppose à Monsieur Gérard ARRICOT. G.ARRICOT se plaint d'infiltrations dans sa cave depuis les travaux séparatif des eaux pluviales et d'assainissement effectué aux Charmetton. La convention indique qu'il n'y a qu'un maître d'ouvrage unique, le SAVA, et qu'il porte seul la responsabilité et les compétences dans ce domaine suivant la convention signée le 24 novembre 2020 avec la Mairie de Moiré. Le SAVA nous a indiqué l'historique et les éléments liés à ce dossier, expertise, inspection du flux hydraulique par caméra, rapport d'huissier. Tous ces éléments indiquent qu'il n'existe pas de dysfonctionnements.

LOISIRS:

* Par la voix de K.BALZER, X.BRANQUET nous informe du lien avec Rhône tourisme mais indique que la commune ne fera pas de dépense comme le fait Pouilly/Jarnioux avec une voie cyclable aménagée, mais plutôt des actions de valorisation des sentiers et milieux naturels.

* Il nous signale qu'une sécurisation, restauration et mise en valeur du pont en fer, route des étangs près du Nizy, serait la bien venue. R.GUTTY pense que la CCBPD pourrait prendre en charge et en partie sa réfection mais la communauté a déjà beaucoup de structures architecturales à rénover.

* X.BRANQUET a pris contact avec les BTS aménagement paysager de la Maison Familiale et Rurale (MFR) de Chessy, pour définir un projet en commun (passages à talons, réfection des murets en pierres sèches, implantation de nichoirs, mise en place de haies champêtres, etc...).

* X.BRANQUET à un rendez-vous avec les référents randonnée au Domaine des 12 communes le mardi 23 janvier 2024.

Bâtiments :

a) Le devis de Monsieur Jonathan MONTELS de l'entreprise Multiservices est validé pour un montant de 1 440 € HT, concernant la remise en état des fenêtres de l'église. Un avenant a été demandé à Monsieur Jonathan MONTELS pour éliminer les vitraux obsolètes et la réparation de la vitre et des joints des fenêtres arrière. Nous demanderons des devis et des subventions pour de vrais vitraux à l'endroit de la nef.

Le conseil approuve à l'unanimité.

b) Les abat-sons actuels de l'église, ont été changés récemment pour un montant de 7 720 € HT mais ne sont pas adaptés en cas de fortes tempêtes vent/pluie, ce qui engendre de fortes

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 19/12/2023

infiltrations d'eaux dégradant les murs, l'escalier et les planchers en bois. La commission étudiera des rajouts intérieurs afin de superposer les planches et d'éviter ces désagréments sans pour autant tout refaire.

- c) Le devis de Monsieur Thomas PONCET de l'entreprise d'électricité IDeeSYS est validé pour un montant de 1 491 € HT, concernant le changement des blocs autonomes défectueux et signalé par un rapport d'inspection de l'APAVE.
Le conseil approuve à l'unanimité.
- d) Le cantonnier Pascal ROLLIN a changé le tuyau percé du poêle et se charge de fabriquer un garde corps inexistant situé au local technique. Ces deux dysfonctionnements ont été relevés lors d'une inspection du CDG69 en rapport à l'hygiène et sécurité des personnels au travail.
- e) R.GUTTY a demandé plusieurs changements au contrat initial qui nous lie à l'entreprise Villain Nettoyage, et notamment sur le nettoyage complet de la Mairie.

A partir du premier janvier 2024, les avenants seront :

- une prestation complète de la Mairie et des sanitaires du club billard et de ceux extérieurs près de la Chapelle, le premier lundi de chaque mois.
- une prestation au cas par cas pour les vitreries de la Mairie et du Préau avec des tarifs distincts,
- une prestation au cas par cas pour le nettoyage complet des salles des fêtes Chapelle et Préau avec des tarifs distincts,
- une prestation au cas par cas pour un nettoyage des sols de l'église.

Les avenants sont en attente. Le conseil approuve à l'unanimité.

Action sociale : La clôture de l'action sociale comporte 12 repas gratuits des aînés et 13 accompagnants payants pour le 21 janvier 2024, quatre paniers doubles et trois paniers simples distribués.

Cimetière :

- a) Monsieur Frédéric NOSPEL à retiré l'urne de sa Maman, Madame Liliane DELRIEU et donc libère une niche au Colombarium. Monsieur NOSPEL à récupérer le couvercle en marbre pour retirer la plaque de sa maman, il nous l'a rendra ultérieurement.
- b) La commission cimetière se réunira courant janvier 2024.

Informatique : N.CARRON nous informe de l'intervention de Nomotech pour ce jeudi 21 décembre à 10h00 à la Mairie et pour installer le nouveau réseau Internet et téléphonique. La fibre est déjà installée, le matériel a été réceptionné, il ne reste plus que la configuration de l'Internet et du standard téléphonique. A noter qu'il n'y aura pas de charge pour la commune pour son remplacement.

-9- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

* Peut-on valider le fait de changer de messagerie ? Orange pour Gmail. Si oui, l'adresse est déjà créée. La commission informatique/communication se réunira le 4 janvier 2024 à 18h00 en Mairie pour statuer.

* Les vœux du Maire sont prévus le dimanche 14 janvier à 11h00, salle du Préau.

* T.MOULARD nous informe d'une étude en préparation sur une « zone d'accélération ». Cette étude est dédiée aux endroits propices pour installer les énergies renouvelables du futur, éoliens et solaires. Nous sommes fortement incités à faire des propositions dans ces domaines sous peine de ne plus avoir la maîtrise des choix à venir.

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 19/12/2023

* D.BABAUD indique le problème de stationnement des véhicules devant la Mairie et souhaite que l'on attribue trois places réservés pour la Mairie, deux pour le Maire, un adjoint ou la secrétaire, une pour un visiteur. Le conseil décide d'en attribuer que deux. F.VASSEUR fait remarquer que les adhérents du club billard prennent des places de stationnement. D.BABAUD lui rétorque qu'ils n'ont pas de places réservées au contraire des logements sociaux qui ont quatre places réservées gratuites, ce qui n'est pas normal à son sens.

* Monsieur Jean-Marc VAPILLON demande s'il est possible d'utiliser la salle du Préau une fois par semaine pour une activité Pilate et contre une participation financière. La commission salles des fêtes se réunira pour étudier les termes d'une nouvelle convention (tarif, nettoyage). A ce propos D.BABAUD souhaite faire vivre un peu plus le village en étudiant des locations de salles au cas par cas pour des activités culturelles genre, théâtre, concert, activités jeux, etc... Il est évident qu'une location adaptée pas trop onéreuse devrait être proposée pour ne pas grever les sollicitations dans ce domaine.

* R.GUTTY à rendez-vous avec un conseiller de notre assurance Groupama, pour connaître, voire rectifier certaines garanties.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :
Vendredi 19 janvier à 18h00

Séance levée à 20h45

Le MAIRE,
Raphaël GUTTY

Le secrétaire de séance,
Dominique BABAUD